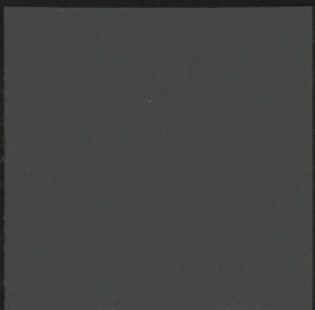
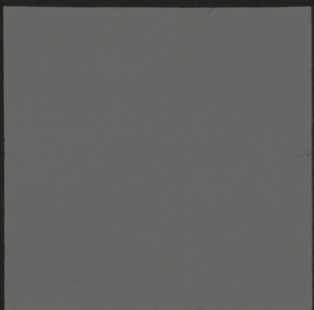
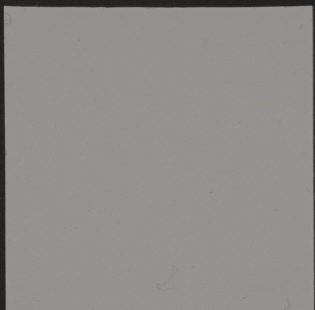
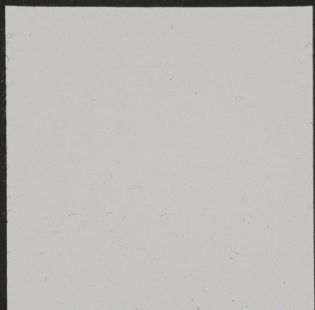
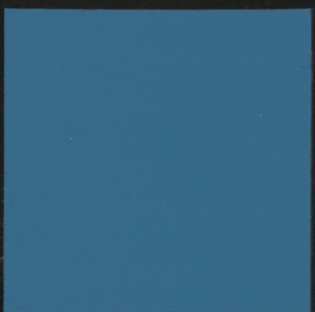
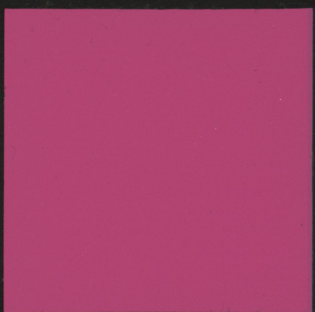
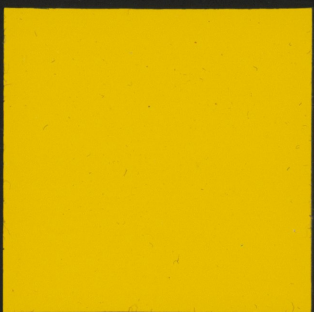
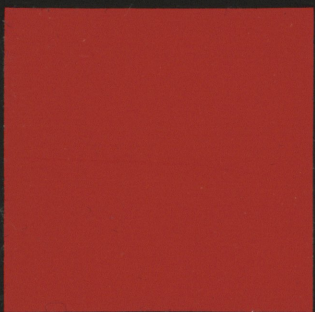
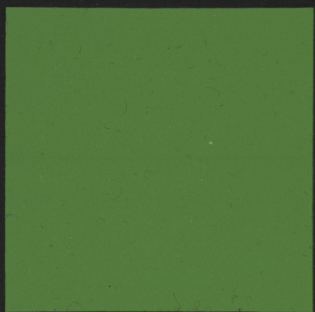
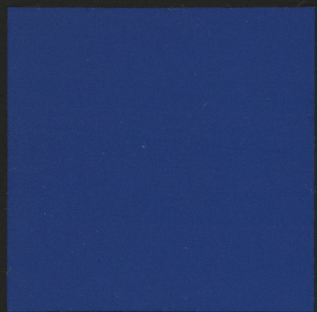
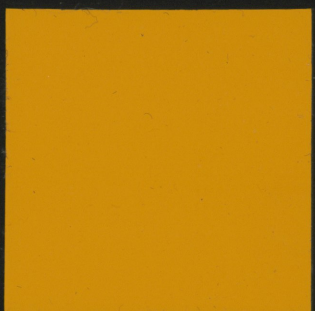
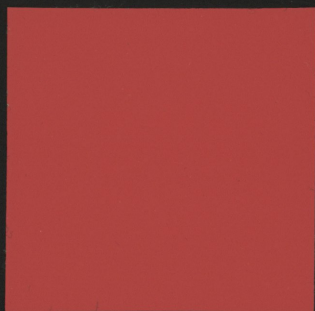
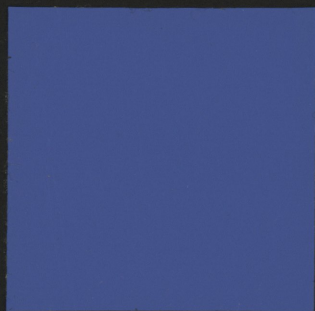
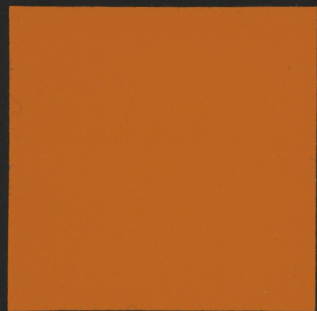
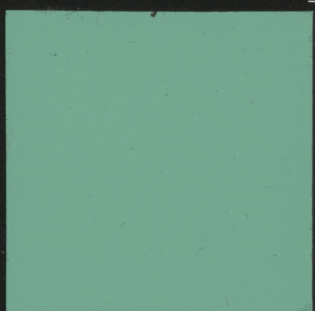
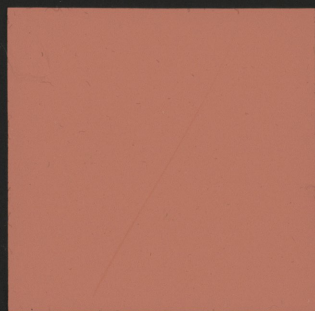


colorchecker CLASSIC



x-rite

mm

0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

WILLIAMSON'S

LETTERS ON THE MOUNTAIN

PRINTED IN GREAT BRITAIN

BY RICHARD CLAY AND COMPANY

BUNGAY, SUFFOLK

1952

||

||

||

||

||

||

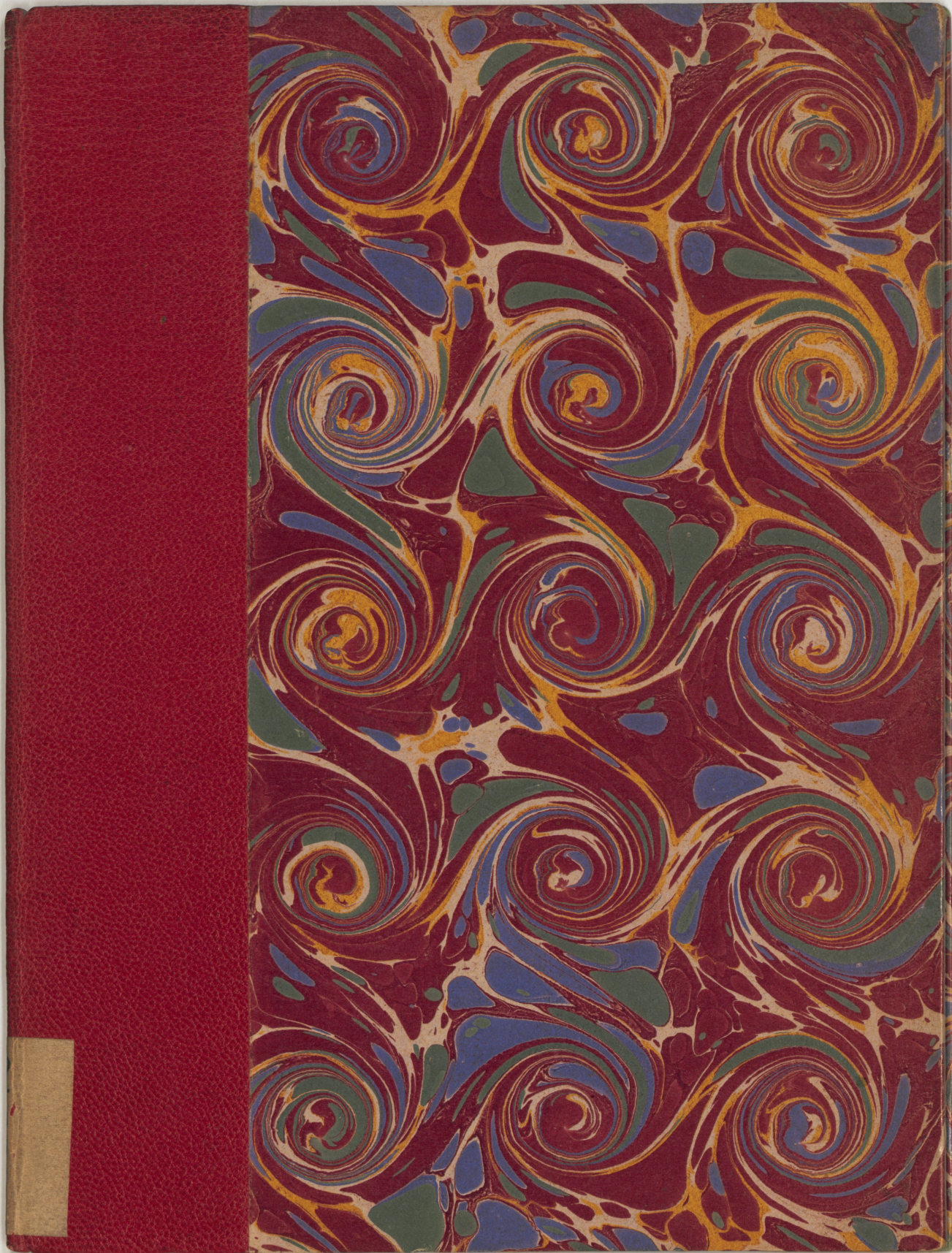
||

||

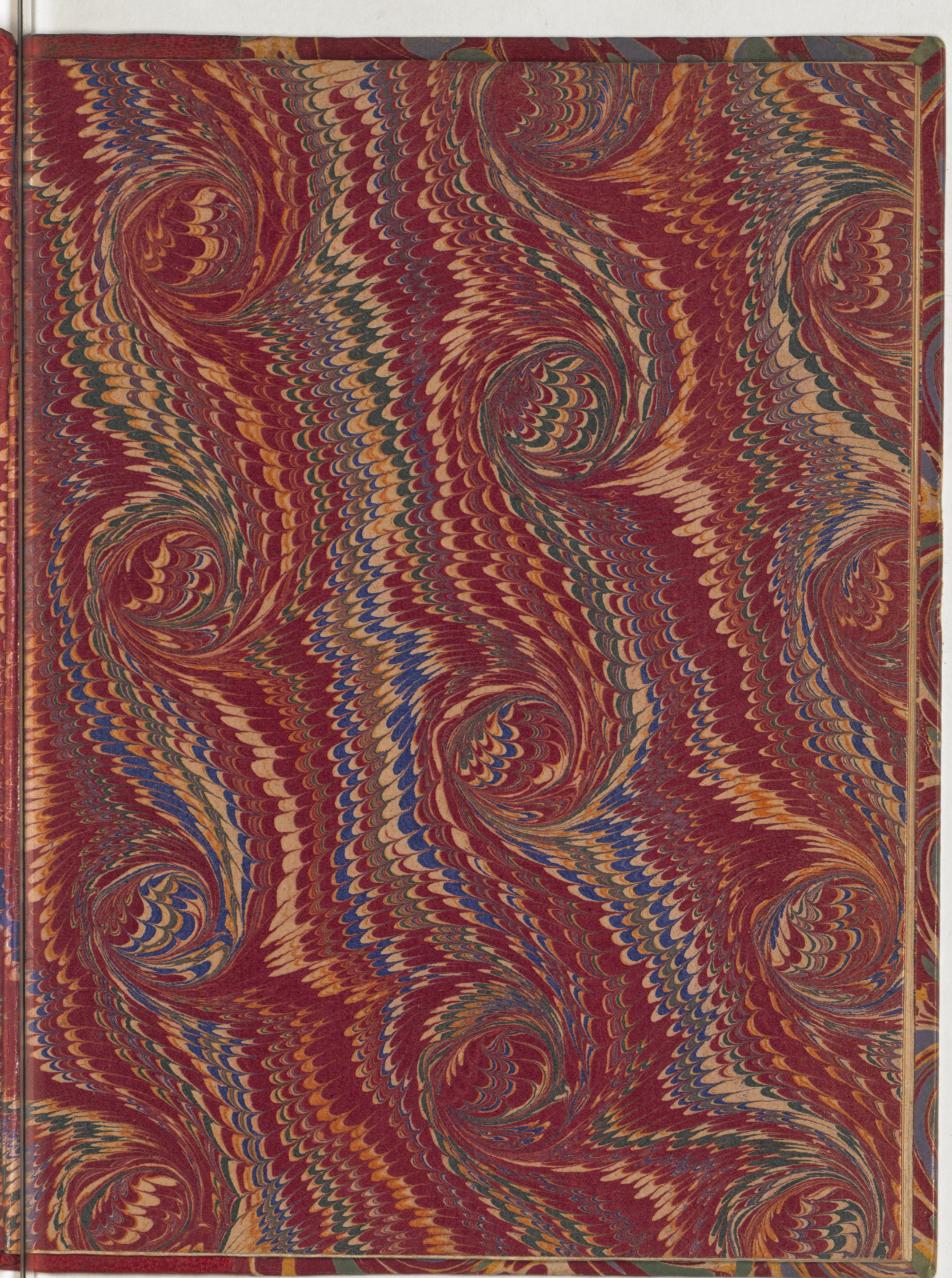
||

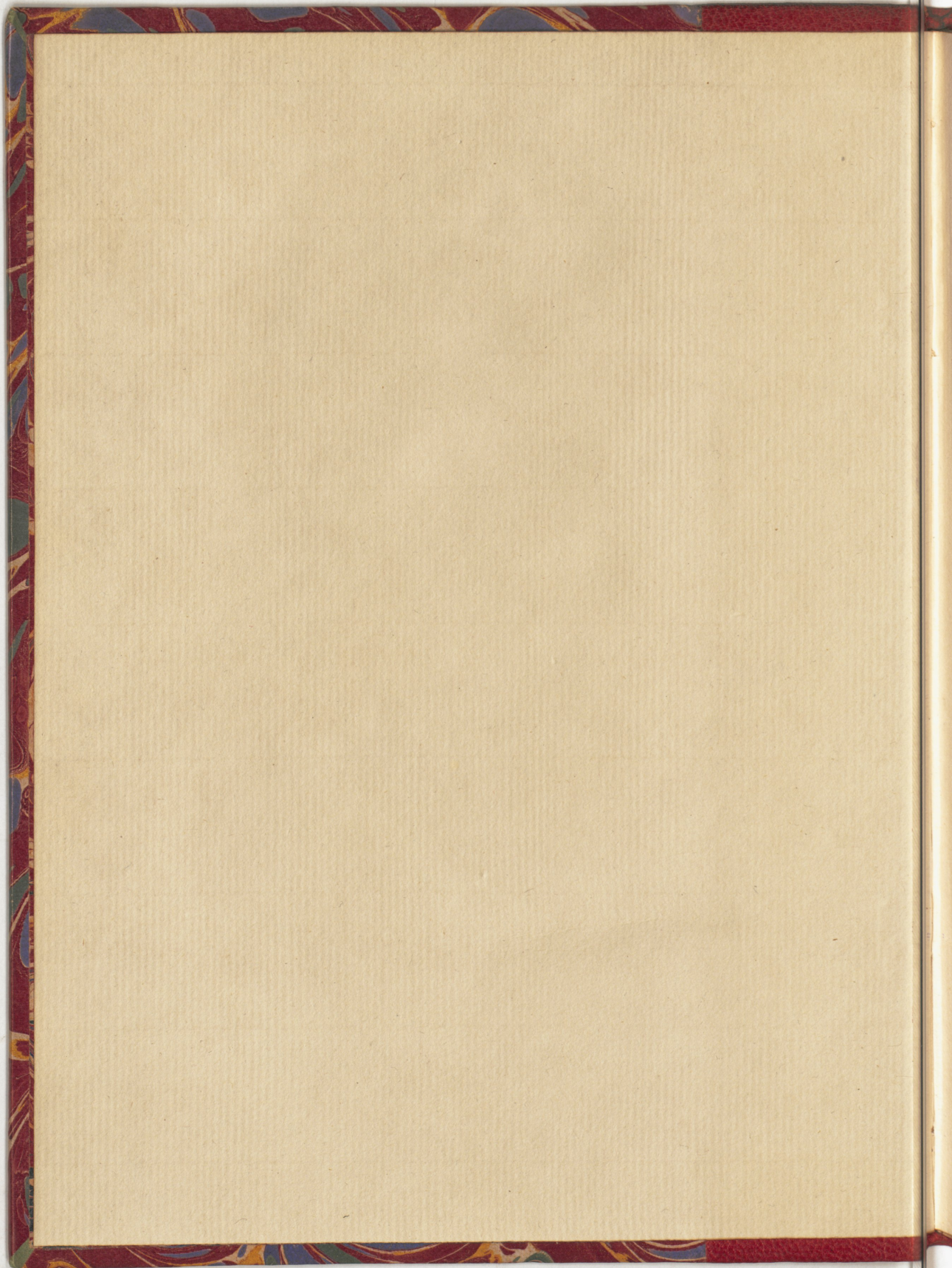
||

||





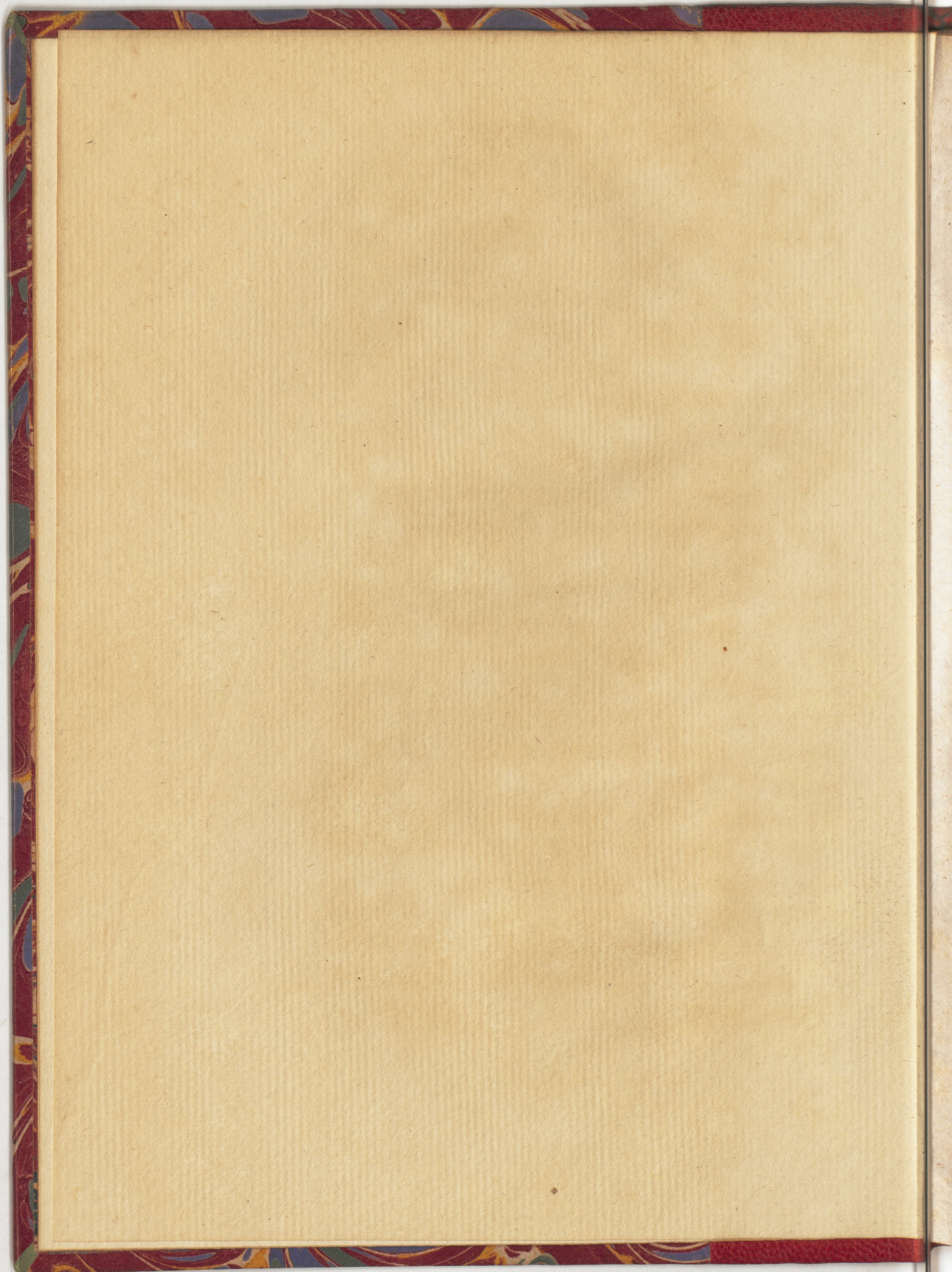




M. 13, 519

Cat. Moreau,

n^o 2508.



LES
MOTIFS

QVI ONT EMPESCHE

LA PAIX

jusques à present;

ET

LES SEVLS REMEDES QVI
la peuvent sans difficulté apporter.

Par A. D. Quercynois.



A PARIS;

M. DC. LII.

49

187

104

MOTIFS

QUI ONT EMPESCHE

LA PAIX

indignes & perverses

LES SEULES REMEDES QUI

le peuvent sans aucun appui

Par A. D. Goussier



A PARIS

M. DC. LIII



LES MOTIFS QUI ONT
empesché la Paix jusques à present;

*Et les seuls remedes qui la peuvent sans difficulté
promptement apporter.*

SIRE,

Ma naissance m'a donné deux qualitez,
l'une de Chrestien, l'autre de vostre Sub-
ject; Et si ie vous dis que la premiere m'est
beaucoup plus chere que la seconde, vostre
Majesté seroit indigne des tiltres eminens de
Fils aîné dell'Eglise, & de Roy Tres-Chre-
stien, que ses predecesseurs luy ont acquis,
par leur pieté, si elle ne m'honoroit plu-
stost de son amitié, à cause de ce degré d'esti-
me, que ie mets entre ces deux qualitez, que
de me hair. Pour n'employer pas des ter-
mes flateurs, à déguiser la verité sur cette
matiere. Ce fondement posé pour constant,
que ie doist tout à Dieu, & à Vostre Majesté
seulement, ce qu'il m'ordonne de luy rendre;
il s'ensuit necessairement que toutes les ve-

4

rités que ie luy diray, conformes aux ordres du Roy des Roys, (de qui elle tient sa Couronne) luy doiuent plaire, quoy que ceste lasche cohorte de flatteurs qui assiegent continuellement l'esprit de vostre Majesté, s'efforce de luy vouloir, peut-estre, persuader que ma franchise Chrestienne choquera son autorité.

Il faut donc, SIRE, examiner les causes de la maladie de vostre Estat, & à la mode des bons medecins, les purger, afin que les mauuais effets qu'elles produisent viennent à cesser.

La premiere & principale de ces causes qui est la source de toute les autres, est la ieunesse de vostre Majesté, qui ne peut estre entierement purgée que par le temps, & qui ne permet pas qu'elle se puisse encore demeler des fausses apparences, que luy distribuë pour verités chacun de ces flatteurs, qui sont tousiours attachez à ses oreilles, pour arriuer à leurs fins, luy faisant passer des fourbes pour de solides vertus, & croire que pour regner au siecle où nous sommes, il faut violer sa parole, promettre tout & ne rien tenir, & affermir son Sceptre dans l'infidelité: Ils mettent au rang de leur principale prudence, le conseil qu'ils ont donné, & fait

5
fait executer à vostre Maiefté, de faire vne
Declaration pour premiere action de la ma-
jorité (touchant l'estoignement pour iamais
du Cardinal Mazarin) qu'Elle fit verifier au
Parlement de Paris, Elle presente en son li-
ct de Iustice, & depuis ils l'ont persuadée de la
reuoquer sans y appeller les mesmes qui l'a-
uoient veriffiee; ce qui est directement con-
tre les Loix, l'honneur, la bien-sean-
ce, & la pratique des Roys vos predecesseurs;
puis qu'il est certain que toute Declaration
veriffiee, est vn espeece de pacte des Roys avec
leurs Subiects, & comme vn tiltre par lequel
ceux-la donnent assurance, à ceux-cy de leur
volonté inuiolable, qui ne peut & ne doit
estre reuoquee qu'avec grande connoissance
de cause, & par l'aduis de ceux mesme qui ont
esté employés pour l'authoriser, & qui sça-
uent mieux, par consequent qu'aucun autre,
les perils qu'il pourroit y auoir à la reuoquer.
La deuxieme cause de cette maladie consi-
ste en l'excez, & la tendresse du bon naturel,
qu'a vostre Majesté pour la Reine sa Mere,
laquelle, tant s'en faut, que ie pretende dimi-
nuer, qu'au contraire, ie souhaiterois plustost
augmenter? Si cela estoit au rang des choses
possibles (ce que ie ne croy pas) Mais j'ay des-
sein de faire connoistre à Vostre Majesté que

cette qualité de Mere, qui durera toute sa vie,
 ne luy continuë pas, neantmoins pour vn si
 long terme celle de Regente de vostre Estat:
 duquel le gouvernement vous est commis:
 dès l'instant mesme de vostre Majorité: c'est
 pourquoy Vostre Majesté ne doit pas igno-
 rer qu'elle est responsable deuant Dieu de
 tout ce qui se fera de bien ou de mal dans son
 Royaume, depuis le iour que vous aués esté
 déclaré Majeur, & cette Declaration de Ma-
 jorité est vn neant, si Vostre Majesté n'en
 exerce les effects, en gouvernant elle-mesme:
 sans se laisser gouverner à autruy; ce n'est pas
 d'aujourd'huy, que le Prouerbe est fait, qui
 dit que la plus habille femme, en matiere d'af-
 faires, ne l'est guere, & cela s'est rousiours en-
 tendu pour l'administration seulement des
 interests d'vne famille particuliere; & par con-
 sequent combien le mesme sexe, à plus forte
 raison doit estre estimé foible & incapable au
 regard du gouvernement d'vn Estat, compo-
 sé de cent millions de familles; Tant y a
 SIRE, que Vostre Majesté doit rendre à la
 Reine, comme à sa Mere, au de-là mesme de
 ses sentimens, & de tout ce qu'on luy peut
 dire, mais elle doit faire cesser aussi bien en ef-
 fet sa qualité de Regente, qu'elle a cessé en ap-
 parence, par la Declaration de vostre Majo-

7
tité, & iamais vostre Majesté ne gagnera les
cœurs & les esprits de ses peuples, & ne
pourra les conseruer dans les termes du res-
pect, & de l'obeissance qu'ils luy doiuent, iuf-
ques à ce qu'elle leur fasse voir qu'elle a pris
elle-mesme en main le gouuernail de son
Estat; & iamais ils n'auront cette creance, tant
qu'ils verront la Reine vostre Mere aupres de
vous, laquelle ils croiront tousiours vous in-
spirer tous ses sentimens, & la volonté de les
suiure comme à l'ordinaire; quoy que preiu-
diciales à vostre Couronne. Il faut, SIRE,
pour remedier à ce mal, que vous mettiés la
Reine vostre Mere au mesme estat, que Iules
Cesar vouloit que fust sa femme, c'est à dire,
non pas seulement exempte de mal; mais aus-
si de soupçon: ainsi ce n'est pas assez que la
Reine n'air plus aucune part au gouuernement
de vostre Royaume, si vous n'ostés l'opinion
que cela soit à tous vos peuples, ce qui
ne se peut faire qu'en l'éloignant pour quel-
que temps d'aupres de Vostre Majesté, & fai-
sant voir que vous sçauiez dire ie veux, sans
que personne vous le fasse dire.

La troisiéme cause de cette maladie, vient
de la seconde, & a procedé du credit auen-
gle, que Vostre Majesté a laissé prendre à la
Reine sur son esprit, duquel elle a abusé, pour

8
luy persuader que personne ne pouuoit plus
capablement que le Cardinal Mazarin, tenir
le timon du gouvernement de son Royaume,
& remplir cette place de premier Ministre de
nouuelle creation; qui n'est pas moins dan-
gereuse, au maintien des Couronnes, que fut
autrefois celle des Mayres du Palais. En quoy
la Reines est doublement mecontée, en man-
quant de faire reflection sur trois choses, qui
doient donner nettement l'exclusion audit
Cardinal, d'auoir iamais en main le gouver-
nail de cet Estat.

L'vne, qu'il n'a point du tout la capacité
naturelle, ny acquisite, necessaire à vne telle ad-
ministration, mais seulement vn petit talenc
d'intrigues de cabinet, propre à seruir d'allu-
mette à allumer vn feu dans l'esprit de quel-
que femme, qui fera capable en suite d'en
produire vn autre assez grand pour embrascer
tout vostre Estat,

L'autre qu'il est Estranger, & comme tel
n'a autre but que de tirer la substance de vos
Subiects, & de l'appliquer à son profit, & de
la transferer en son pays natal, apres l'auoir
exigée, par toute sorte de voyes indirectes &
tyranniques.

Et la troisieme qu'il est né subiect du Roy
d'Espagne, ennemy inueteré de la France; &
le

9
le seul Monarque de l'Europe assez puissant
pour arrester le cours de ses victoires.

La quatrième cause de la décadence de l'E-
stat, est que ceux à qui le gouvernement en est
commis sous le nom de Vostre Majesté,
l'appuient sur des maximes à leur mode, plain-
nes de fourbes, & dont toute candeur est ban-
nie, & par consequent rendent vostre regne,
non seulement vn siecle de fer, mais aussi
d'enfer, qui est sterile en tous biens du Ciel &
de la terre, & abondant en voleries, viols, in-
cendies, trahisons, ingrattitudes, assassins, in-
iustices, concussions, exactions, oppressions
des peuples, desobéissances, rebellions, simo-
nies, adulteres, incestes, sacrileges, crimes de
pecular, & de leze Majesté diuine & humaine,
d'où ne se faut pas estonner si Vostre Majesté
soustient son Sceptre avec tant d'espines, &
ne recoit pas vnanimement de tous ses Sub-
jets, le respect & l'amour qu'ils luy doiuent;
veu que la protection qu'elle leur doit reci-
proquement de la part, leur manque, & que
vos Ministres font profession ouuerte de
tromper tout le monde, de faire passer la pa-
rolle de Vostre Majesté pour vn jouet, & vn
appas à piperrous ceux qui s'y fient, & de ne
pas souffrir que la moindre étincelle de fide-
lité, aye iamais part à leurs traittez, comme

ennemie de leur humeur, & de la manière qu'ils ont choisie pour gouverner.

La cinquième cause, SIRE, qui donne la fièvre à Vostre Estat, est la des-vnion de la maison Royale, & cette fièvre deuiendra continuë, si Vostre Maiesté ne trouue moyen à quel prix que ce soit d'aiuster les intereests legitimes des Princes de son Sang, avec ceux de sa Couronne, ce qui luy sera facile, pourueu qu'elle leur dône seureté effectiue en sa Cour, pour y tenir le rang que la naissance leur a acquis dans ses Conseils, & dont ils ne peuuent estre priués sans iniustice & violence, facilité dont on ne peut douter de leur part, puisque tous leurs intereests legitimes consistent en cette seule seureté; & qu'il est certain que les bonnes graces de vostre Majesté, & la liberté qu'ils auront de pouuoir demeurer sans apprehension aupres d'Elle, sont la principale & meilleure partie de la grandeur de ces Princes, sans laquelle liberté il faut demeurer d'accord qu'ils sont peu considerables, & comme hors de leur dignité, quoy que neantmoins leur satisfaction ne soit pas peu necessaire au bien de l'Estat, par ce qu'ils sont les piliers de la Royauté.

Cela donc posé pour constant & veritable, que Vostre Majesté doit rendre par Jus-

rice (pour le repos de ses Sujets & le sien) aux Princes de son Sang, le poste qui leur appartient en ses Conseils. Il faut suiure sans difficulté tous les moyens qui peuuent contribuer à ce repos, & fuyr avec horreur ceux qui le peuuent empescher; & pour cet effet examiner avec soing les vns & les autres.

Toutela France, SIRE, sçait avec quelle audace, le Cardinal Mazarin a vsurpé l'autorité Royale toute entiere, & le gouuernement absolu de l'Estat, depuis la mort du feu Roy, le bas-âge de Vostre Majesté ayant en cela fauorisé son insolence, qui est arriuée iusqu'à ce poinct de faire emprisonner les Princes, qu'il a creu capables d'arrester le cours de son vsurpation.

Personne n'ignore non plus, SIRE, qu'il n'y a aucun dans le Conseil estroit de Vostre Majesté presentement, qui ne soit sa creature, y ayant esté mis de sa main; & ainsi quoy qu'il en soit absent, son credit y est toujours present par ses emissaires, comme s'il y estoit en personne, & ses volontez executées, par l'ordre de la Reynè vostre Mere, qui fait vouloir à Vostre Majesté tout ce qu'il veut. On ne peut donc dire asseurement que les Princes de vostre Sang soient asseurez à vostre Cour, y allant & demeurant, tant que les

creatures dudit Cardinal, leur ennemy mortel, y tiendront le haut du paue, & que leur aduis fera la resolution de vos desseins.

A cela, SIRE, des flateurs lasches Partisans dudit Cardinal, & veritables ennemis de Vostre Majesté (quoy que de bouche ils fassent vne profession contraire) diront pour contrefaire les affectionnez? Et quoy faut-il donc que le Roy (pour complaire à Messieurs les Princes) chasse d'aupres deluy tous ces bons seruiteurs, & qu'il compose tout son Conseil de personnes à leur deuotion? A quoy il est facile de repondre par vne modification sans replique, que si tous les bons seruiteurs du Roy consistent en ce petit nombre d'hommes, de cinq ou six que le Cardinal Mazarin a mis dans son Conseil pour gouverner tout l'Estat sous ses ordres, Sa Majesté est le plus pauvre Souuerain de l'Europe en seruiteurs, tant en quantité qu'en qualité; & toutesfois son Royaume est le plus peuplé de tous, & remply de cent million d'ames, entre lesquelles il se trouuera cent mille hommes plus habiles, & candides que ceux qu'à choisiledit Cardinal pour gouverner sous luy: & ceux là, SIRE, qui sont affectionnez sans interest, au bien de vostre Couronne, diront plus que quand il seroit vray que Vostre Ma-
jesté

19
jeste n'est presentement aucuns bons seruit-
teurs, que les dieus de ce Cardinal, qui est au-
jourd'huy l'horreur & l'execration de tous
vos Suiets, que tous vos Parlemens ont con-
damné comme ennemy dell'Estat, & peccur-
bateur du repos public, & contre lequel vos
Declarations ont solennellement confirmé
leurs Arrests; si est ce qu'elle seroit obligée en
conscience de les esloigner d'Elle, & du Mi-
nisteriat, pour calmer tous les troubles de son
Estat & donner soulagement à ses Peuples;
estant sans doute que ces Ministres establis de
la main de celuy qui est l'obiet de la hayne pu-
blique, ne peuuent pas estre en meilleure
odeur que luy à tous les Subiets de Vostre Ma-
iesté; Et par consequent il est vray de dire,
que si ces Messieurs sont aussi parfaitement
ses veritables seruitours, qu'ils veulent estre
creus tels, ils seront les premiers à solliciter leur
retraite, car ils connoissent bien qu'ils ne peu-
uent si vtilement servir Vostre Majesté en
agissant aupres d'Elle, qu'en s'en esloignant:
& sont assez clairs-voyans pour ne pas igno-
rer que leur repos hors du Ministeriat, cause-
ra plustost celuy du public que leur direction,
suppose qu'elle fut la meilleure du monde.

Pour respondre à la seconde obiection, qu'il
n'est pas iuste que vostre Conseil soit tout

D

composé des personnes à la deuotion des Princes, on demeure d'accord de cette verité; mais il faut aussi demeurer d'accord de la malice de ceux qui l'ont faite, puis qu'il est certain que Messieurs les Princes ne pretendent rien moins que cela, & se contentent seulement que tous ceux qui sont leurs ennemis, & qui ne peuvent estre reputez autres, comme creatures du Cardinal Mazarin soient esloignez de la Cour, & que Vostre Majesté mette en leur place qui bon luy semblera des plus capables de son Royaume, pourueu qu'ils ne luy soient point nommez par la Reyne sa Mere, & qu'ils n'ayent point paru en ces derniers mouuemens estre de la Secte Mazarine; auquel cas, sans difficulté, ils seroient suspects avec raison aux Princes, qui ne pourroient faire leur sejour aupres de Vostre Majesté pendant que les aduis de telles personnes donneroient le mouuement aux affaires de vostre Estat.

Outre quoy, SIRE, Vostre Majesté me permettra de luy dire, que tous ceux qui assiegent presentement son esprit la trompent, en luy voulant donner de l'ombrage de la fidelité & de l'affection des Princes à son seruice: cette tromperie est claire & se decouure d'elle-mesme; Tant soit peu que Vostre Majesté

15
Voudra faire reflexion sur les considerations
suivantes.

1. Premièrement, que iamais personne n'a
intention de faire contre soy-mesme.

2. Que l'interest particulier d'un chacun
est l'orateur qui persuade le mieux, & qui est
le seul motif de toutes nos actions.

3. Que tous conseils & propositions con-
traires à ces deux maximes qui tiennent lieu
de principe dans la conduite de la vie, doi-
vent estre rejettées.

Ces trois reigles, SIR E, me serviront
à mesurer & decouvrir la fourbe de ces flateurs
de Vostre Majesté, qui s'efforcent de luy faire
croire que la seureté de son Estat consiste en la
desfiance, qu'elle doit avoir des Princes de son
Sang, au lieu que la premiere de ces trois re-
gles luy apprend que cela est faux; puis qu'il est
certain qu'ils ne peuvent estre capables de
concevoir le moindre mauuais dessein contre
Vostre Majesté, que ce ne fut contr'eux-mes-
me, attendu que leur grandeur dépend de la
vostre, & que si vous n'estiez plus Roy, ils ne
seroient plus Princes du Sang de France? &
l'interest (quoy qu'esloigné) qu'ils ont à la
conseruation de cette Couronne, viendroit à
estre estouffé dans les ruines du vostre; Si bien
que Vostre Majesté doit tenir pour constant,

que iamais ces Princes ne penseront à la de-
 seruir, en se détruisant eux-mesmes? mais El-
 le doit bien distinguer entre leurs actions qui
 tendent à l'offensive, & celles qui ne vont
 qu'à la deffensive? On s'estudie de luy faire
 croire par vne malice diabolique, que tout ce
 qu'ils ont faict a esté autant d'attentats con-
 tre l'authorité de Vostre Majesté; & au con-
 traire, tout le procedé qu'ils ont tenu par l'avis
 du principal de vos Parlemens, & du plus au-
 guste Senat de l'Europe, qui de temps immé-
 morial a esté choisi par diuers Souuerains
 pour arbitre de leurs differents, n'a tendu qu'à
 se garantir de l'oppression que leur vouloit
 faire la Reyne vostre mere & le Cardinal Ma-
 zarin, sous le nom de Vostre Majesté, qui
 n'ignore pas que la deffence est vn droit na-
 turellement acquis & vniuersellement per-
 mis à tout le monde: de façon, que quand
 bien il seroit vray, que Monsieur le Prince au-
 roit traité avec l'Espagnol, ne voyant point
 d'autre appuy que le sien capable de le mettre
 à l'abry des orages qu'on preparoit de faire
 tomber sur sa teste, pour le mettre à bout sans
 ressource; Il ne seroit pas depourueu d'excuse
 en cette occasion, & n'auroit rien faict que ce
 qu'il deuoit à sa propre deffence, mais ces bou-
 te-feux qui sont aupres de Vostre Majesté,
 desquels

7
terie & le mensonge, employent toute leur in-
dustrie pour luy déguiser la verité sur ce sujet,
& luy debiter pour blamable ce qui merite
louange. Ils n'ont garde de dire à Vostre Ma-
jesté, que c'est la Reyne sa mere & le Cardinal
Mazarin qui attentent à son autorité (quoy
qu'il soit vray en effect) puis qu'ils exercent
en sa place les fonctions de la Royauté, en
donnant tous les Benefices, les charges & les
Gouuernemens de France à leurs creatures, &
par ce moyen remplissent les chaires des Pre-
dicateurs à leur deuotion, qui exaltent leurs
plus mauuaises actions au tiers Ciel, &
mettent dans les plus importantes places des
Gouuerneurs qui n'ont point d'autre pensée
que celle qui leur est inspirée par leurs bien-
facteurs, & font des Marschaux de France à
leur poste, pour commander les Armes de Vo-
stre Majesté à leur mode, & les employer plus-
tost à l'execution de leur vengeances & pas-
sions, qu'au secours des plus importantes vil-
les de vostre Estat, qu'ils laissent prendre à vos
veritables ennemis, en mesme temps qu'ils
vous en supposent d'autres pour tels qui sont
en effect vos seruiteurs, afin d'arriver à leur
dessein de diuiser les armes de Vostre Ma-
jesté d'avec où elles seroient necessaires pour
le bien de son seruice, & les appliquer ailleurs

où elles ne font pas seulement inutiles, mais aussi ruineuses. La moindre de ces actions, SIRE, ne rend-elle pas ceux qui en sont auteurs, suffisamment conuaincus de crime de leze Majesté? Et l'on peut dire sans se méprendre, que tous le Ministres de vostre Majesté, & ceux qui composent presentement le pretendu Parlement de Pontoise, sont autant de criminels d'Etat, par les lâches & pernicieux conseils qu'ils luy donnent, où la flaterie a plus de part que la verité? toute leur prudence s'estendant à leurs interets particuliers, au preiudice du public; Ils sçauent bien que si les Princes auoient repris avec seureté de leurs personnes le rang & le credit qui leur est deub dans vos Conseils, il faudroit de necessité qu'ils en fussent esloignez, puis qu'il seroit incompatible d'y voir des Princes interessez au maintien de vostre Couronne, opiner pour sa conseruation, conjointement avec les creatures du Cardinal Mazarin, qui ne peuuent maintenir leur fortune, qu'en maintenant l'usurpation qu'il a faite de vôtre aithorité Royale, & en circonuenant la ieunesse de Vostre Maiesté, par la creance que leur artifice luy donne qu'ils sont ses fideles seruiteurs, en même-temps qu'ils font toutes les actions necessaires pour luy oster de la main le Sceptre de

ses ayeuls? N'est-ce pas, SIRE, vne effronterie insupportable à ces pretendus bons seruiteurs de Vostre Maiesté, ou pour mieux dire à ces veritables harpies & destructeurs de la France, d'auoir osé se seruir de son nom pour escrire vne Lettre à Monsieur le Duc d'Orleans (qui est la troisieme Personne de France) qu'ils auroient deub faire scrupule d'enuoyer au moindre Officier de la Couronne, qui auroit tant soit peu merité de l'Estat?

Ils ont eu l'insolence de rafraischir vne playe qui seigne encore en son cœur, & dans celuy de tous ceux qui ayment-la France, de voir vn ieune pilier de ses Lys abatu, au lieu de l'en consolier, ils sont assez temeraires pour accuser son Altesse Royale du crime qu'ils ont eux-mesmes commis d'auoir causé la perte de ses places frontieres par le diuertissement qu'ils ont fait des armes de V.M. au cœur de son Estat; pour y establir le regne & l'vsurpation du Cardinal Mazarin, & leur tyrannie sous ses ordres. Ils accusent sa mesme Altesse Royale d'auoir fauorisé la prise des armes de Monsieur le Prince, qu'ils disent auoir precedé le retour dudit Cardinal Mazarin en France, mais ils raisent avec peu de bonne foy qu'il y auoit des preuues claires & conuaincantes du projet & fait de ce retour,

long-temps avant que Monsieur le Prince se
 fut retiré de la Cour, & qu'il eust esté contrain-
 de prendre les armes; tant pour se garentir
 d'oppression, que pour deffendre vostre Cou-
 ronne, des attentats de cet ysurpateur, qui
 sont tant plus dangereux qu'il les commet
 sous vne fausse qualité de bon seruiteur, &
 qu'il a pour executeur de ses mauuaises in-
 tentions, tous ceux qui tiennent le timon de
 vostre Estar. Je viens à la seconde regle qui
 sert à mettre au iour la calomnie & les suppo-
 sitions qu'employent ces infideles Ministres,
 pour rendre à Vostre Majeste les Princes de
 son Sang suspects & odieux: à sçauoir que
 l'interest particulier est le principal motif des
 actions humaines: Il suffit donc d'eplocher
 si les interests particuliers de chacun de ces
 Princes n'est pas inuiolablement attaché à
 ceux de vostre Couronne; en sorte qu'il en
 est inseparable, & il est constant qu'un Prin-
 ce n'est iamais pauvre, tant que la France est
 florissante, qu'il ne manque iamais d'hon-
 neur tant que le Roy regne paisiblement, &
 qu'il est obey de ses Subjects. En vn mot que
 la grandeur & l'authorité d'un Roy ne reside
 pas en la seule personne, mais aussi en tous
 ceux de sa maison Royale. Et par conse-
 quent Vostre Majeste doit retenir comme
abomina-

abominables, ces traistres flateurs, qui n'ont
d'autre pensèe que de l'abuser, pour le main-
tien du Mazarin leur Maistre, en luy persua-
dant qu'il est son serviteur, & tous ses adhe-
rans aussi affectionnez à l'Estat, & que les
Princes sont ses ennemis; & i'ose assurez Vo-
stre Majesté au contraire, que deslors qu'elle
sera desabusée sur le subject de ces deux arti-
cles, del'vn desquels dépend la verité de l'au-
tre; il n'y aura plus d'obstacle qui empesche
qu'elle ne donne promptement la paix gene-
rale à tous ses Subiets, le repos à ses peuples,
& qu'elle ne reestablisse les Autels prophanés,
la Justice & les Loix ancanties, le trafic inter-
rompu, l'Agriculture abandonnée; & en vn
mot, qu'elle ne rende aux trois Estats de son
Royame leur premiere splendeur, telle qu'el-
le estoit naguères, sous le regne de Henry
le Grand, ayeul de Vostre Majesté; & qu'el-
le ne tourne le dessein de ses armes contre ses
propres ennemis, qui n'ont pas tant seule-
ment accablé son pauvre peuple sous leur
pesanteur, mais aussi abbatu de telle sorte,
qu'il est sans espoir de se pouvoir iamais rele-
ver, si Vostre Majesté ne reprend le tiltre de
Debonnaire, & ne dissipe la fumee de ce feu
estrange, qui a deuoré & consommé toute la
France, & qui vous offusque de telle sorte



que si vostre prudence ne tâche à l'esteindre
 Elle mesme se verra pour vn iamaï estein
 dans les ruines de cet embrasement. Reu
 nez donc; SIRE, dans le sein de la France,
 où tout vostre peuple vous attend; & comme
 vne belle Aurore, vous dissiperez les nuages
 qui l'enveloppent depuis si long-temps; vous
 vous y entendrez nommer (comme vn autre
 Tybere) les delices du genre humain, &
 releurez leurs esperances abattues: vous
 trouuerez, non pas vostre Ville de Paris bâtie
 de Marbre (comme César laissa sa Rome,
 l'ayant trouuée à sa venue à l'Empire, bâtie
 de brique) mais toute desolée d'estre priuée
 de celui qui fait toute sa loye & le plus grand
 éclat qui l'environne, les soupirs qui ont re-
 duit nous ses habitans en langueur qui equi-
 pole plus à la mort qu'à la vie, reprendront
 leurs haleines; & changeront leurs cris fune-
 bres en chants d'allegresse & de benediction;
 cest où tendent vos veritables & fideles ser-
 uiteurs qui continueront tousiours leurs prie-
 res (malgré les vœux des Mazatins, qui vont à
 la destruction de vostre Couronne, en faisant
 semblant de la soutenir) iusques à ce qu'ils les
 verront exaucées.

Le Roy de France & de Navarre
 F I N
 de l'histoire de France & de Navarre
 par M. de la Harpe



